

COMUNICATION COMME SOLUTION CONTRIBUTIVE POUR LA SAUVEGARDE D'UN BIEN COMMUN : LA FORÊT IVOIRIENNE

Koffi Jacques Anderson BOUADOU

Département des Sciences du Langage et de la Communication.

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Doffou Brice Anicet YAVO

Université Peleforo Gon Coulibaly de Korbogo (Côte d'Ivoire)

bouadou80@yahoo.fr

Résumé

Le bien commun désigne l'idée d'un bien patrimonial partagé par les membres d'une communauté. De ce fait, il est impératif que la sauvegarde de ce patrimoine soit de la responsabilité des politiques et de tous, comme le dit Naudet (2011). Le bien commun, objet de notre recherche est relatif à la forêt. En Côte d'Ivoire l'existence de ce patrimoine commun est menacée. Que faire pour le préserver ? Notre étude s'inscrivant dans une approche quantitative et qualitative ; s'est déroulée dans deux villages de la sous-préfecture d'Agnibilékrou (Manzanouan et Brindoukro). Elle vise à sensibiliser les populations ivoiriennes sur l'importance de la conservation et la gestion du patrimoine forestier. L'hypothèse relève que la communication peut aider à lutter efficacement contre la destruction de la forêt ivoirienne. Comme résultats de la recherche, nous pouvons mentionner : la sensibilisation des populations au respect des textes applicables en la matière ; la sensibilisation du monde paysan ivoirien à la pratique de l'agroforesterie et du reboisement ; la mise en place d'une radio rurale ou de proximité dans les zones rurales afin de sensibiliser de façon continue les populations quant aux enjeux de la conservation du couvert forestier ».

Mots clés : *bien commun, déforestation, environnement, sauvegarde de la forêt, sensibilisation*

Abstracts

The common good refers to the idea of a heritage asset shared by the members of a community. Therefore, it is imperative that the safeguarding of this heritage be the responsibility of politicians and everyone, as Naudet (2011) says. The common good, the object of our research, relates to the forest. In Ivory Coast the existence of this common heritage is threatened. What to do to preserve it? Our study takes a quantitative and qualitative approach; took place in two villages in the sub-prefecture of Agnibilékrou (Manzanouan and Brindoukro). It aims to raise awareness among Ivorian populations of the importance of conservation and management of forest heritage. The hypothesis notes that communication can help fight effectively against the destruction of the Ivorian forest. As results of the research, we can mention: raising awareness among populations to respect the applicable texts in this area; raising awareness among Ivorian farmers about the practice of agroforestry and reforestation; the establishment of a rural or local radio station in rural areas in order to continuously raise awareness among populations regarding the issues of forest cover conservation."

Keywords : *Common good, deforestation, environment, forest conservation, awareness*

Introduction

« Le bien commun est ce qui fait vivre les sociétés ». (Petrella 1996 :13). Pour Flahault (2013 :777) : « *le bien commun est l'ensemble de ce qui soutient la coexistence et par conséquent l'être même des personnes* ». Harribey (2014 : 98) le définit en ces termes : « *la notion de bien commun qui exprime la propriété est intimement liée à la prise de conscience progressive de l'existence d'un patrimoine commun de l'humanité* ». Le bien commun vise le bien être de la société toute entière, c'est un patrimoine nécessaire à la vie, au bonheur ou à un épanouissement collectif. De ce point de vue, la forêt apparait comme un bien commun. C'est un élément de la nature, c'est à dire non créé par l'homme mais qui contribue à son plein épanouissement. En Côte d'Ivoire, plus précisément à Manzanouan et Brindoukro deux villages dans le département d'Agnibilékrou, cadres de notre étude ; la forêt fait face régulièrement à une destruction indescriptible pour les pratiques agricoles. De nombreux hectares de forêts sont donc détruits pour la pratique de cultures de rente et de cultures vivrières. Dans ces villages, il n'y a presque plus de terres cultivables. Les populations se dirigent vers des zones environnantes pour la location de terres. Cette situation est imputable à l'agriculture extensive basée sur la technique des cultures itinérantes sur brûlis, la surexploitation de la forêt en bois d'œuvre et bois énergie, les feux de brousse.

Selon une étude du Ministère des Eaux et Forêts en Mars 2021, le massif forestier en Côte d'Ivoire est estimé à 2,5 millions d'hectares. Ce qui équivaut à 9,2% de couverture forestière contre plus de 20% dans les années 1960. Le massif forestier ivoirien s'étendait sur 16 millions d'hectares en 1960 (Lanly, 1969).

La déforestation est certes imputable aux populations, mais les autorités ivoiriennes ont leur part de responsabilité. En effet, les agents des Eaux et Forêts chargées de réguler l'exploitation de la forêt dans notre zone d'étude, font souvent preuve de laxisme à l'égard des exploitants. La destruction du massif forestier n'est pas sans conséquences sur l'environnement, le climat et la pluviométrie dans les villages de Manzanouan et de Brindoukro et partout dans les régions où sévit la déforestation. Il est donc impérieux de préserver ces forêts. Face à ce

constat, une question se pose : Comment la communication peut-elle contribuer à la sauvegarde de la forêt ivoirienne ? Quelles stratégies mettre en place pour limiter considérablement la déforestation ? L'hypothèse relève que la communication peut aider à lutter efficacement contre la destruction de la forêt ivoirienne. L'objectif de recherche est de sensibiliser les populations ivoiriennes sur l'importance de la conservation et la gestion du patrimoine forestier. L'étude mettra en lumière les causes et impacts liés à la déforestation en Côte d'Ivoire ainsi que des propositions de sauvegarde.

1- Matériels et Méthodes

La présente recherche s'est déroulée à Manzanouan et Brindoukro deux villages voisins situés dans le Département d'Agnibilékrou à l'est de la Côte d'Ivoire. L'étude s'inscrivant dans une démarche mixte (qualitative et quantitative), a mobilisé 90 personnes dont 55 paysans, 5 agents des Eaux et Forêts, 10 instituteurs et 20 élèves. Comme critères de sélection des enquêtés, il fallait d'une part être agriculteur, avoir déjà été sensibilisé sur la déforestation et d'autre part avoir été actif dans une campagne de sensibilisation pour la protection de la forêt. L'étude s'est étendue sur deux semaines. Le choix de ces deux villages comme terrains de recherche s'explique par le fait que ces villages sont situés en zone forestière et producteurs de cacao. La forêt y est constamment détruite pour la pratique de la cacaoculture. Les personnes interrogées sont réparties comme suit : 40 personnes à Brindoukro dont 25 paysans, 10 élèves et 5 instituteurs ; 45 personnes à Manzanouan dont 30 paysans, 5 instituteurs et 10 élèves ainsi que 5 agents des eaux et forêts dans la commune d'Agnibilékrou. Les paysans et élèves interrogés ont tous été dans le passé, sensibilisés sur la déforestation et le reboisement. Quant aux instituteurs et agents des eaux forêts concernés par l'enquête, ils ont déjà participé activement à des campagnes de sensibilisation contre la destruction du massif forestier ivoirien. Des entretiens semi directifs ont été réalisés avec certains des enquêtés tandis que d'autres ont été soumis à un questionnaire. Il faut noter que nous avons ciblé au début de notre enquête 120 personnes, mais malheureusement seuls 90 individus ont répondu favorablement à notre sollicitation. Les outils de recherches ont donc reposé sur la documentation liée à la forêt et à l'environnement (en Afrique en général et en Côte d'Ivoire en particulier), sur des

questionnaires et des entretiens semi directifs. Les questionnaires ont été dirigés vers les instituteurs et les élèves des villages enquêtés. Quant aux entretiens semi directifs, ils ont été réalisés auprès de 25 paysans qui et 5 agents des eaux et forêts qui ont accepté de nous rencontrer. Les paysans interrogés ont de grandes plantations agricoles et ont déjà été sensibilisés sur la question de la déforestation. Les agents des eaux et forêts rencontrés ont plusieurs fois piloté des campagnes de sensibilisation pour la protection de la forêt dans les deux villages, cadres de l'étude. Ces entretiens ont été réalisés au moyen d'un Smartphone.

L'étude s'est par ailleurs appuyée sur la théorie engageante pour espérer un changement de comportement des personnes qui détruisent au quotidien la forêt ivoirienne. La théorie engageante implique, la réception d'un message à visée persuasive et la réalisation d'un ou de plusieurs actes dits "préparatoires". Aussi, la cible a-t-elle un double statut : un statut de récepteur, mais aussi un statut d'acteur à proprement parler. L'acte préparatoire augmente la probabilité d'obtenir le comportement souhaité parce que l'individu a établi une relation entre ce qu'il a fait (acte préparatoire) et ce qu'il est. Pour Kiesler et Sakumura (1966 : 349) : « *L'engagement est le lien qui unit l'individu à ses actes comportementaux* » ». Joule et Beauvois (1999 :55) lui donnent plus d'extension : « *L'engagement correspond, dans une situation donnée, aux conditions dans lesquelles la réalisation d'un acte ne peut être imputable qu'à celui qui l'a réalisé* »

Cette théorie dans le champ de l'éducation à l'environnement permettra la mise en place d'un comportement précis caractérisé par l'abandon des agressions contre la forêt en Côte d'Ivoire.

Tableau 1 : *Outils, principaux thèmes et cibles de l'enquête*

Outils	Thèmes	Cibles de l'enquête
Entretien semi directifs	-Raisons de la déforestation dans le village -Connaissance des dangers liés à la déforestation	Paysans (55)

	-Remède pour la sauvegarde de la forêt agitations	
Entretiens semi directifs	-Mesures pour la lutte contre la déforestation -Actions menées contre les bourreaux de la forêt	Agents des eaux et forêts (5)
Enquête par questionnaire	-Enseignement sur l'importance de la forêt aux élèves. -Actions menées avec les élèves pour la protection de la forêt	Instituteurs (10)
Enquête par questionnaire	-Le reboisement	Elèves (20)

Source : Données de l'étude

2- Résultats de la recherche

2.1. Les ressources de la forêt ivoirienne

Nous présentons ici les ressources de la forêt ivoirienne d'antan. Ressources qui faisaient la fierté des populations avant que ne survienne le phénomène de la déforestation.

La Côte-d'Ivoire est un pays forestier de par la présence d'une zone de forêts denses équatoriales et sub-équatoriales dans sa moitié sud. Mais ses régions de « savanes » contribuent aussi à lui conférer ce titre (Rougerie, 1976). Les ressources sont les biens ou les matières premières qui sont utiles à certaines fins. Le concept fait également référence à ce qui est nécessaire pour la subsistance. Une ressource forestière est donc celle qui provient des forêts et qui permet de satisfaire un besoin humain, directement ou indirectement. Différents produits peuvent être générés à partir des ressources forestières. Dans le document « le Plan Directeur Forestier » réalisé par la Sodefor (1988), l'on distingue trois grandes zones écologiques en Côte d'Ivoire à savoir le secteur soudanais au nord, caractérisé par une alternance de forêts claires, de savanes boisées, arborées et herbeuses et de plateaux latéritiques; le secteur mésophile au centre qui est une zone de transition constituée d'une mosaïque de savanes, de forêts claires et de forêts denses semi-décidues; le secteur ombrophile ou primaire au sud, occupe les zones à forte pluviométrie et est caractérisé par la forêt dense humide. Asseyo(1992 :359) à ce sujet relève que: « *le secteur ombrophile couvre les régions d'Abidjan, de Man, de San Pedro, de Soubré et de Sassandra* ». A ces trois grandes zones s'ajoutent des forêts marécageuses, des forêts de montagne situées à l'ouest et des mangroves sur le littoral. La zone forestière s'étend sur la moitié sud du pays. Le climat dans cette zone est généralement de type tropical à 4 saisons : 2 saisons sèches et 2 saisons de pluies. Elle abrite une grande diversité floristique et faunique. Cette forêt regorge des bois de grandes valeurs destinés à l'exportation et favorise l'exploitation de bois d'œuvre et d'ébénisterie qui a connu un grand essor après l'indépendance. La forêt ivoirienne renferme d'une part des combustibles ligneux, ce qui permet à la population de satisfaire ses besoins en bois énergie (bois de feu, charbon de bois) et d'autre part des produits forestiers non ligneux (fruits, escargots et autres petits animaux, feuilles, plantes médicinales, rotin, miel, cire, etc.). En outre la production agricole base de l'économie ivoirienne n'est possible que grâce à la forêt. On y retrouve des cultures d'exportation dominées par le binôme café-cacao, l'huile de palme, le coton, l'anacarde, la banane, l'ananas, les mangues ; des cultures vivrières comme le riz, l'igname, la banane plantain, le manioc, le maïs, le sorgho, le mil. La forêt ivoirienne garantit la biodiversité. Elle renferme les airs protégés (parcs nationaux et réserves) et des forêts classées. Il est important de noter que ces ressources forestières ne sont pas seulement

pertinentes pour l'économie et l'industrie. Elles sont également vitales pour l'environnement car elles absorbent le dioxyde de carbone et régulent le climat.

2.2. Causes et impacts liés à la destruction de la forêt ivoirienne

Selon le rapport du Ministère des Eaux et Forêts (Mars 2021), la forêt ivoirienne qui était estimée à 16 millions d'hectares avant l'indépendance est aujourd'hui estimée à 2,5 millions d'hectares. Ce rapport relève que les causes de la déforestation sont multiples. On peut citer entre autres les feux de brousse, la démographie galopante et le développement agricole. Les feux de brousse sont considérés comme néfastes pour la survie de la forêt. Par ailleurs il y est mentionné que les feux ont consumé près de 6500 ha et ont causé la destruction de près de 2200 ha de plantations. Ces incendies sont la cause de la dégradation en 1983 des conditions climatiques et l'accès de l'harmattan aux régions forestières. En dehors des conditions climatiques, l'on relève comme motif d'incendie la pratique du brûlis par les paysans qui ont tendance à mettre le feu à leurs portions de forêt pour la préparation de plantations. Ce qui se passe en réalité, c'est que l'utilisation du feu par les populations est une pratique traditionnelle pour préparer les terres agricoles, la chasse et les pâturages. Les populations mettent donc volontairement le feu à la brousse, puis elles n'arrivent pas à en contrôler les limites. Des feux de brousse, généralement intentionnels, emportent chaque année des milliers d'arbres, des cultures et même des vies humaines. Une pratique qui fait mal à l'économie. Au cours d'une conférence de presse, tenue en 2017 à Abidjan, capitale économique ivoirienne et rapporté par le site d'information en ligne le 360 Afrique (<https://afrique.le360.ma/cote-divoire/societe/2017/02/18/9822-cote-divoire-les-feux-de-brousse-un-desastre-qui-coute-204-milliards-fcfa-chaque-annee-9822/>), les responsables du Comité national de défense de la forêt ont annoncé que les feux de brousse ont causé à la Côte d'Ivoire, une perte de 204 milliards FCFA, soit près de 311 millions d'euros, au cours de l'année 2016. Il est fait état de 1.100 hectares de forêts, 15.000 hectares de cultures agricoles, dix villages, 200 cases qui sont partis en fumée et 17 morts. L'une des régions les plus touchées était celle de Bondoukou (nord-est du pays), où depuis plus d'une décennie, la courbe du phénomène ne cesse de croître. Or mis le brûlis, les feux de forêt sont également provoqués par les individus ou paysans installés dans les forêts classées. Dans le document

« Politiques Forestière 2010-2015 », le Ministère des Eaux et Forêts désigne la démographie comme un facteur déterminant dans la déforestation en Côte d'Ivoire. Aidé en cela par une proportion importante de populations non ivoiriennes. Celle-ci est estimée à 5.490.222 habitants selon le recensement de 2014. Ce sont donc plusieurs hectares de la réserve forestière qui sont détruits pour des pratiques agricoles. Dans un entretien accordé au journaliste Gambotti le 17/12/2015 et publié dans la revue Géoéconomie le ministre ivoirien des Eaux et Forêts d'alors, Mathieu Babaud Darret affirme : « *L'exploitation abusive, clandestine et illégale de la forêt, en particulier lorsqu'il est question du commerce du bois précieux, est l'une des causes de la déforestation* »

L'agriculture occupant une grande place dans l'économie ivoirienne, apparaît comme une menace pour la forêt. Dans le rapport « Chocolate's Dark Secret » paru en 2017, l'ONG Mighty Earth dénonce la responsabilité de l'industrie du chocolat dans la déforestation en Côte d'Ivoire, notamment dans le défrichage de aires protégées et parcs nationaux. Une étude menée par l'Université de l'Ohio avec des chercheurs ivoiriens, citée dans le rapport, conclut que sur 23 aires protégées, 7 d'entre elles ont été presque entièrement converties en cultures de cacao. Ainsi, selon la SODEFOR, 40 % de la production cacaoyère de la Côte d'Ivoire proviendrait de zones protégées. L'enquête accuse les plus grands négociants de cacao (Olam, Cargill et Barry Callebaut, qui pèsent pour près de la moitié du marché mondial) d'acheter du cacao provenant de ces aires protégées, de le revendre ensuite à d'autres multinationales, poids lourds du chocolat mondial (Mars, Ferrero, Nestlé, Mondelez...). La chaîne d'approvisionnement commence par l'installation illégale de personnes dans ces aires protégées, qui déboisent la forêt, y plantent du cacao puis revendent cette production à des négociants qui à leur tour la commercialisent aux chocolatiers. La forêt a été défrichée pour accroître les superficies des cultures d'exportation. Aussi, faudra-t-il retenir qu'en dehors des causes ci-dessus citées, il existe d'autres raisons profondes de la dégradation du couvert forestier ivoirien à savoir : la perte de l'autorité de l'Etat dans l'application des textes législatifs et réglementaires ; l'incapacité des autorités coutumières et administratives à régler les problèmes à travers les cadres administratifs et réglementaires appropriés ; la sensibilisation insuffisante des populations quant aux enjeux de la conservation du

patrimoine forestier ; le manque de rigueur dans l'application des textes réglementaires par les services qui en ont la charge.

Les impacts ou conséquences qui peuvent résulter de la déforestation sont multiples. La destruction de la forêt va contribuer fortement aux émissions de gaz à effet de serre, responsable du réchauffement climatique. Ainsi, on assistera à une modification profonde du climat, une baisse de la pluviométrie. Les forêts aidant à reconstituer les nappes phréatiques si cruciales pour l'eau potable, si elles sont détruites, causerait de facto la dégradation de la nappe phréatique. La déforestation entraînant l'érosion du sol et l'envasement des cours d'eau, va réduire l'accès des grandes villes de la Côte d'Ivoire à l'eau potable en quantité et en qualité. La production de cacao et de café sera également impactée par le changement climatique. L'agriculture, qui est un des moteurs de l'économie ivoirienne, dépend fortement des aléas climatiques. Aujourd'hui, la production de cacao, dont la Côte d'Ivoire est le premier producteur et exportateur mondial, représente environ un tiers des recettes d'exportations et plus de 10 % des recettes fiscales. Cette activité procure des revenus directs et indirects à près de 5 millions de personnes. Or, la filière subira également les effets du changement climatique, notamment de l'augmentation de la température qui risque de rendre les terres plus arides et moins fertiles. Cela contraindra de nombreux exploitants à déplacer leurs plantations vers des zones à plus haute altitude où les températures seront plus favorables à la culture du cacao.

Les forêts ivoiriennes, lieu de la biodiversité, représentent l'un des derniers refuges pour de très nombreuses espèces animales et végétales. C'est pourquoi, la déforestation est une catastrophe aussi bien pour l'homme que pour les autres espèces. Cette perte de biodiversité, qui peut être irréversible, va éloigner les populations de services et ressources inestimables. En effet, les systèmes alimentaires sont fortement dépendants de la biodiversité et une proportion considérable de médicaments est directement ou indirectement d'origine biologique. Détruire la forêt, serait donc détruire une variété de plantes médicinales servant aux soins de santé, tant au niveau de la médecine moderne que traditionnelle.

Les forêts sont indispensables à la structure et la qualité des sols. En effet, le couvert forestier protège de la dégradation des terres et la désertification en stabilisant les sols, en réduisant l'érosion hydrique et éolienne et en maintenant le cycle des nutriments dans les sols. Un sol dénudé n'apporte plus la protection nécessaire contre les pluies violentes qui vont donc favoriser les glissements de terrain et les inondations dans les vallées. Ce faisant, la déforestation risque de provoquer des catastrophes naturelles en Côte d'Ivoire.

2.3. Apports pour une gestion durable de la forêt en Côte d'Ivoire

2-3-1-Sensibiliser les populations au respect des textes applicables en la matière

A l'issue de l'entretien avec les agents des eaux et forêts, il ressort que le respect des textes applicables à la forêt pourrait favoriser la survie de celle-ci. Une multiplication des campagnes de sensibilisation auprès des populations s'impose. « *Pour une gestion durable des forêts ivoiriennes, il faut faire respecter strictement la logique des forêts classées et les textes applicables en la matière* » (B.G, 37 ans, agent des eaux et forêts, Agnibilékrou). Pour lui, Il s'agira de faire sortir de ces forêts les populations installées illégalement. Mais aussi punir sévèrement celles qui s'y réinstalleront. « *Nous menons constamment des opérations de déguerpissement des populations installées dans les zones interdites à l'agriculture* » (C.H, 52 ans agent des eaux et forêts, Agnibilékrou ». Un autre témoignage précis que : « *les forêts classées dégradées doivent être réaménagées en totalité ou en partie en agro-forêts* » (K.J, 40 ans, agent des eaux et forêts, Agnibilékrou). Cela permettra selon lui, de préserver le patrimoine forestier existant, de reconstituer les espaces ravagés. Car l'agroforesterie avec la plantation de nouveaux bois redonnera un nouveau souffle aux forêts dites classées.

2-3-2. Sensibiliser le monde paysan ivoirien à la pratique de l'agroforesterie et du reboisement

Les enquêtes réalisées auprès des instituteurs et des paysans des villages de Brindoukro et de Manzanouan ont révélé que l'agroforesterie et le reboisement apparaissent comme des remèdes aux maux de la forêt. Ainsi pour 15 personnes interrogées soit 38%, il faut procéder à une opération régulière de reboisement sur les terrains où des arbres ont été détruits comme précisent ces témoignages ci-dessous :

« L'Etat doit encourager et appuyer financièrement les populations qui s'adonnent au reboisement » (T.B, 28ans, Président des jeunes de Manzanouan ». « Il peut même instituer un prix reboisement qui sera décerné chaque année à la commune ou aux populations qui auraient plus pratiqué le reboisement ». (K.R, 30 ans, Président des jeunes de Brindoukro) « Cette conscience doit naître aussi chez le citoyen lambda qui se doit de sauvegarder la forêt et dénoncer tout abus ». (A.K, 51ans, gérant de coopérative, Manzanouan).

Les enquêtés ont tous soutenu qu'il faudra accroître les campagnes de sensibilisation des populations quant aux enjeux de la conservation du couvert forestier. Une implication personnelle de chaque individu sera nécessaire pour des mobiles divers. Car la forêt favorise la fertilisation du sol, assure une sécurité alimentaire. Elle aide à l'évolution de la médecine, arrête l'avancée du dessert, et contribue à un bon taux de pluviométrie.

Par ailleurs 25 personnes soit 62% préconisent la piste de l'agroforesterie comme un remède efficace pour la sauvegarde de la forêt. « Les autorités doivent encourager la population paysanne à la pratique de l'agroforesterie. Cette pratique doit s'étendre partout dans les zones rurales afin de permettre la renaissance de plusieurs hectares de forêts » (M.D, 42 ans, instituteur à Manzanouan).

L'agroforesterie, il faut le reconnaître, engendre de nombreux intérêts économiques et environnementaux. A savoir : l'augmentation du rendement des cultures ; la protection de l'élevage ; une plus-value à l'exploitation ; la production de la biomasse. Elle favorise la production du bois (bois d'œuvre, bois-énergie) ; l'amélioration des sols ; la régulation de la ressource en eau ; la préservation de la biodiversité ; la limitation des dérèglements climatiques. L'agroforesterie apparaît ainsi comme une réponse audacieuse face à la déforestation.

2-3-3. Emergence de nouvelles stratégies de communication dans la lutte contre la déforestation

Les personnes interrogées sont unanimes qu'il faut repenser les stratégies de communication autour de la lutte contre la déforestation. A ce sujet, les 10 instituteurs interrogés ont préconisé de faire figurer dans la maquette pédagogique du primaire, une matière basée spécifiquement sur la forêt qu'on pourrait nommer « Eco-Forêt ». On y découvrira les rudiments sur le reboisement, l'agroforesterie. Selon les enquêtés, cette

pratique pourra inculquer aux enfants les prérequis d'un comportement éco-citoyen. « *Eco-Forêt va faire émerger une conscience citoyenne sur la préservation des forêts* » (D.C, 32 ans, instituteur à Manzanouan).

Par ailleurs, 20 paysans interviewés soit 80% affirment que le ministère des Eaux et Forêts et les ONG de protection de la forêt ne les impliquent pas dans les différents projets. « *L'on nous accuse souvent de détruire la forêt pour faire nos plantations, mais on ne nous approche jamais pour trouver ensemble une solution à cette situation* ». (K.A, 58ans, paysans, Brindoukro). Il est donc important que le ministère des Eaux et Forêts et les ONG de défense de la forêt impliquent d'avantage les populations dans les différents projets et ce à travers une approche participative. L'intérêt ici est la responsabilisation des personnes concernées par le projet de développement de la forêt, de sorte qu'elles définissent et analysent les problèmes rencontrés et les mesures à prendre. C'est ce que relève H. Harris (1996) qui soutient qu'il existe un savoir profane du milieu de vie et que les acteurs du développement ou scientifiques ne peuvent avoir une connaissance aussi approfondie du milieu que ceux qui y vivent et y travaillent.

A cet égard, ces paysans suggèrent la mise en place d'une radio rurale ou de proximité. Selon eux, cette radio pourrait renforcer leur implication et contribuer à une large compréhension des enjeux liés à la gestion du patrimoine forestier. Pour M. Sow (2007), la radio rurale locale devrait jouer différents rôles en matière de sensibilisation environnementale : information, enquête, analyse, formation générale et éducation. C'est un outil privilégié pour l'éducation informelle des populations.

« *Il faudra accroître les campagnes de sensibilisation des populations quant aux enjeux de la conservation du couvert forestier* » (G.R, 45ans, agents des Eaux et forêts, Agnibilékrou).

Pour 67% des jeunes rencontrés dans les villages, le gouvernement doit intensifier dans les zones rurales, les campagnes de sensibilisation de l'usage du gaz naturel dans les ménages au détriment du charbon. Ils estiment que cela peut contribuer à faire baisser le niveau de déforestation.

3. Discussion

Le massif forestier ivoirien se meurt. Nos enquêtes sur le terrain le démontrent clairement. En effet, dans les deux villages, cadres de l'étude, les terres cultivables se raréfient et le couvert forestier est quasiment inexistant. Ce qui amène les populations desdits villages à migrer vers des zones moins touchées par la déforestation. Les cultures de rentes et des cultures vivrières ont été et sont responsables de la perte d'une grande partie du patrimoine forestier ivoirien. (Traore, 2018 : 4392)

La forêt considérée comme un bien commun est un patrimoine nécessaire à la vie, au bonheur ou à un épanouissement collectif. Elle apparaît comme une structure des conditions de vie (Chiasson et al, 2005). Elle remplit de ce fait trois fonctions essentielles : écologique, économique et sociale. Au plan écologique, elle protège l'eau, l'air et le sol. Elle abrite une grande part de la biodiversité des continents, participe au contrôle naturel du climat. Au plan économique, elle se pose comme une source de richesse pour les pays vu les ressources qu'elle regorge. Le bois, sa principale ressource compte pour une part importante du PIB de la Côte d'Ivoire. Au plan social, Kalaora (1987) déduit que les forêts sont des lieux privilégiés de loisirs, de détente, de tourisme, de découverte de la faune, la flore et des paysages. Elles sont considérées comme appartenant à tous ou, du moins, devant être gérées au mieux pour l'intérêt commun des générations présentes et à venir. C'est ce que semble affirmer Thibault (2012 :3) : « la forêt, un espace symbolique, d'actions et d'interactions et désormais un bien commun de l'humanité ». La forêt a toujours constitué une structure fondamentale des conditions de vie. Pour Brisson (2004), l'histoire des rapports entre Homme et nature nous apprend qu'il a toujours existé un lien entre les modes d'utilisation des forêts et le développement économique et social. Mais ce développement ne peut excuser le fait que des hectares entiers du massif forestier ivoirien soient détruits ; exposant ainsi les populations aux aléas climatiques. Il est important de noter que les ressources forestières ne sont pas seulement pertinentes pour l'économie et l'industrie. Elles sont également vitales pour l'environnement car elles absorbent le dioxyde de carbone et régulent le climat. La forêt a joué un rôle essentiel dans l'histoire de la Côte d'Ivoire à travers le développement des cultures d'exportations telles le café et le cacao et

l'exploitation de bois. Mais elle est désormais au-devant des enjeux stratégiques contemporains : la question d'autochtone, le développement économique et régional, le développement durable, les changements climatiques. Tous ces faits font souvent oublier que la forêt est avant toute chose, un enjeu, sujet de conflit de représentation. Chiasson, Boucher et Martin (2005) soutiennent que certains puisent leurs identités dans la forêt, pendant que d'autres y voient un capital vecteur d'emplois, de revenus et de croissance économique sur les plans local, national et international. En 2014, le Ministère des Eaux et Forêts a mené des campagnes de sensibilisations auprès des acteurs du système éducatif ivoirien à la préservation du patrimoine forestier. Il avait été mis en œuvre le projet de reboisement en milieu scolaire « Une école, 5 hectares de forêt ». Projet initié avec la collaboration du Programme de promotion des filières agricoles et de la biodiversité (PROFIAB) de la Coopération allemande GIZ, et l'appui du ministère de l'Education nationale et de l'Enseignement technique. Ce projet, une réponse du ministère des Eaux et Forêts à la problématique de la disparition du couvert forestier ivoirien devrait favoriser, en cinq ans, la création de 6 000 ha de forêts par 1200 établissements scolaires et d'activités génératrices de revenus additionnels pour les coopératives scolaires et les COGES (Comité de Gestion des Établissements scolaires) par les pratiques agro-forestières et le crédit carbone. Ce type de projet devrait être répétitif afin de transformer les populations en de véritables « éco-citoyens » il faudra donc encourager la réhabilitation et l'extension de la forêt à travers le reboisement en plantant des arbres forestiers sur des sols dégradés et pratiquer l'agroforesterie. Dans son rapport 2022, la SODEFOR (Société de Développement de la Forêt) affirme que d'ici 2050, si rien n'est fait, il n'y aura plus de forêt en Côte d'Ivoire. Il est mentionné dans ce rapport que le taux de reboisement au cours des 30 dernières années, est passé de 75% à 25% soit un reboisement de 300000 hectares par an. Une situation qui met en mal la forêt ivoirienne qui, de 21 millions d'hectares avant 1960 est passée en 2018 à 2,5 millions d'hectares. Pour pallier la catastrophe à venir, notre recherche propose l'association des populations à la gestion forestière, une surveillance accrue et la répression, le contrôle de l'exploitation forestière et de l'intensification de l'agriculture. A ce sujet Verdeau (1998 :29) écrit :

L'exploitation forestière a beau être la plus ancienne et la plus constante des formes de mise en valeur forestière, la disparition des ressources ligneuses ne peut être imputée à leur surexploitation. Plus surprenant, les encadrements réglementaires qui ont toujours été guidés par les principes de gestion rationnelle des ressources " apparaissent, a posteriori, comme l'un des principaux facteurs d'enclenchement et, dans une certaine mesure, de pérennisation du processus

Conclusion

La forêt est un bien commun qu'il faut impérativement protéger. Elle vise le bien être de la société toute entière. C'est un patrimoine nécessaire à la vie, au bonheur et à l'épanouissement collectif. La laisser disparaître, périr, signifierait que l'être humain lui-même cautionnerait sa propre disparition. La Côte d'Ivoire à l'instar des autres pays, mènent au quotidien une lutte acharnée contre la déforestation afin de sauver et développer son couvert forestier. De ce fait, des actions de terrain et des réformes ont été élaborées. Mais force est de constater que certaines de ces actions n'ont pas eu le succès escompté. Cependant les autorités ne baissent pas les bras, elles multiplient au quotidien les activités de sauvegarde de la forêt. Notre recherche a le mérite d'expliquer les causes de la déforestation grandissante en Côte d'Ivoire ainsi que les conséquences qui peuvent en découler. Elle se veut un outil de sensibilisation des populations et des autorités en charge de la forêt. Elle va plus loin, en préconisant des mesures visant le renforcement des lois protectrices de la forêt, notre bien commun à tous.

Références bibliographiques

BRISSON Geneviève (2004), *La capture du sauvage. Les transformations de la forêt dans l'imaginaire québécois : le cas d'Anticosti [1534-2002]*, Québec, Université Laval, Faculté des études supérieures, thèse de doctorat en anthropologie

Chiasson Guy, Jacques et al. (2005), « La forêt plurielle : nouveau mode de gestion et d'utilisation de la forêt, le cas de la forêt de l'Aigle », *VertigO*, vol. 6, n° 2, [en ligne], <https://vertigo.revues.org/4298>, consulté le 17 Mars 2023.

Flahault François., (2013), « Pour une conception renouvelée du bien commun », *Revue Etudes*, vol.6, Tome 418, pp.773-783

Gambotti Christian., (2015), « Protéger la forêt ivoirienne », Entretien avec Mathieu Babaud Darret, Ministre ivoirien des Eaux et Forêts, publié dans *Géoeconomie* vol.5, n° 77, pp. 31- 44

Harribey Jean. Marie, (2011), « Le bien commun est une construction sociale Apports et limites d'Elinor Ostrom » *L'Économie politique*, vol.1, n° 49, pp. 98-112

Harris Elayne.,(1996), Le rôle de la communication participative pour le développement comme outil d'éducation non formelle à la base, in la communication participative pour le développement, un agenda ouest africain CRDI, Montréal, 1996 disponible sur [http://web.irdc.ca/fr/ev/-30920-201-1-DO TOPIC html](http://web.irdc.ca/fr/ev/-30920-201-1-DO_TOPIC.html), consulté le 20 août 2019

Hauhouot Asseypo. Antoine., (1992), « Les ressources forestières dans la problématique du développement en Côte-d'Ivoire ». *Espace géographique*, tome 21, n°4, pp.357-365

Joule Robert-Vincent, Beauvois Jean-Léon, (1999), *La soumission librement consentie : Comment amener les gens à faire librement ce qu'ils doivent faire*. Presses Universitaires de France

Kalaora Bernard., (1987), *Le musée vert. Radiographie du loisir en forêt*, ISBN 2-7384-1987-9,304 p. consulté le 3 juin 2023 sur www.editions-harmattan.fr

KIESLER Charles., SAKUMURA Joseph, (1966), « A l'épreuve d'un modèle d'engagement », *journal de la personnalité et de la psychologie sociale*, vol.3, n°3, pp.349-353, En ligne : <https://doi.org/10.1037/h0022943> consulté le 06 Novembre 2023

Lanly Jean. Paul., (1969), « Régression de la forêt dense en Côte d'Ivoire ». *Revue Bois et Forêts des Tropiques*, n°127, p.45-59

Magazine Eaux & Forêts 2017

Naudet Jean-Yves., (2011), *La Doctrine sociale de l'Église, une éthique économique pour notre temps*, tome 1, Presses universitaires d'Aix-Marseille (PUAM)

Petrella Ricardo, (1996), *Le bien commun, Eloge de la solidarité*, Cahiers libres, éd. pages deux, Quotidien Le courrier, Labor

Rapport Ministère ivoirien des Eaux et Forêts, 2021

Rapport SODEFOR, 2022

République de Côte d'Ivoire, Ministère de la Construction et de l'environnement – Société de Développement des Forêts

(SODEFOR) (2000), *Plan d'Action pour la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Forestière*

République de Côte d'Ivoire, Ministère des Eaux et Forêts (1998), *Plan Directeur Forestier 1988- 2015*

République de Côte d'Ivoire, Ministère des Eaux et Forêts(2010), *Politique forestière 2010-2015* consulté le 16 juin 2023 sur www.eauxetforets.gouv.ci

Rougerie Gabriel, (1976) : *La Côte-d'Ivoire*. Paris, PUF, Collection Que sais-je ?, n° 1137

Sow Marcel., (2007), « Communication participative et ressources naturelles » *POUR*, vol.3, n° 195 pp. 17-20

Thibault Mathieu., (2012), « Parcs Nunavik : un outil pour inscrire la culture inuite dans le global », *Téoros*, vol. 31, n° 1, pp.3-8

Traore Kassoum., (2018), « Le couvert forestier en Côte d'Ivoire : une analyse critique de la situation de gestion des forêts (classées, parcs et réserves) », *International Journal of Social Sciences and Humanities Invention*, Vol.5, n°2 pp. 4387-4397, En ligne :

<https://doi.org/10.18535/ijsshi/v5i2.02>, consulté le 06 Novembre 2023

Verdeaux François., (1998), « Paradoxes et rationalités de la déforestation en Côte-d'Ivoire, *NSS*, vol.6 n°1, pp.26-35, En ligne :

https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers18-08/010017712.pdf, consulté le 02 Novembre 2023.